Commission Locale de l'Eau – plénière
SAGE Adour amont
Aire-sur-l'Adour le 23 juin 2025

COMPTE-RENDU

Membres présents, excusés (cf. liste détaillée en annexe)

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que 18 élus, 10 usagers et 6 représentants de l'État sont présents ou représentés, soit 34 des 64 sièges.
Le quorum n'est pas nécessaire compte tenu de l'ordre du jour.

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège des élus	17	5	1	18/33
Collège des usagers	9	3	1	10/19
Collège de l'État	4	3	2	6/12
Total	30	11	4	34/64

Rappel de l'ordre du jour

- Avis de la CLE sur le programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) de l'Adour en amont d'Aire ;
- Point d'information sur le renouvellement de la CLE du SAGE Adour amont.

Introduction

Pierre Brau-Nogué introduit la séance en rappelant cet ordre du jour.

1. Avis de la CLE sur le PTGE de l'Adour en amont d'Aire

a) Concertation et calendrier pour l'élaboration du PTGE

Marie Bareille (Institution Adour) présente le travail de concertation réalisé pour l'élaboration du PTGE.

Michel Riou (garant de la concertation désigné par la commission nationale du débat public) intervient pour faire le bilan de la concertation du PTGE. Ce processus a été initié en 2018 à la demande des préfets du Gers et des Hautes-Pyrénées. Il rappelle les sept années de travail marquées par plus de 80 réunions, ateliers et échanges publics. Cette concertation a permis d'établir un diagnostic partagé du déficit hydrique projeté à l'horizon 2050 sur le territoire Adour Amont, puis d'élaborer un programme d'actions. Il évoque l'implication constructive et respectueuse de l'ensemble des acteurs tout au long de la concertation. Pour finir, il rappelle que le PTGE a été validé en assemblée générale le 26 mai dernier par une large majorité. Il fait part du souhait des acteurs que la mise en œuvre du programme d'action soit souple et adaptable.

Bernard Verdier (CD des Hautes-Pyrénées) salue le travail de pédagogie mis en place par l'Institution Adour et ses animateurs qui a permis d'éclairer les décisions prises par les participants du PTGE.
Pierre Lajus (CC Armagnac Adour) fait part de son souhait que les engagements des acteurs soient tenus et respectés.

b) Rappels de l'état des lieux et diagnostic du PTGE

Florian Urban (Institution Adour) présente une synthèse de l'état des lieux en soulignant que le projet de territoire est caractérisé par une abondance relative à la ressource en eau avec des besoins et des attentes variables concernant cette ressource.
Il rappelle également que le diagnostic territorial a été validé par l'assemblée générale du PTGE le 5 mai 2022 (à l'unanimité moins une voix contre et une abstention) et par la CLE du SAGE Adour amont le 30 mai 2022 (à l'unanimité moins une voix contre).

c) Programme d'actions du PTGE

Florian Urban (Institution Adour) présente les quatre principes fondateurs qui ont guidé l'élaboration du programme d'actions :

- Des problématiques intégrées dans le PTGE et qui répondent aux besoins du territoire ;
- Un programme d'actions répondant au diagnostic ;
- La prise en compte des démarches et des efforts déjà réalisés ;
- L'élaboration d'une stratégie réaliste de résorption du déséquilibre à travers un programme d'actions sur 25 ans, d'ici 2050.

Florian Urban (Institution Adour) expose le programme d'actions et Jeanne Cartier Millon (animatrice SAGE Adour amont) sa correspondance ainsi que sa compatibilité/conformité avec le SAGE Adour amont.

Le programme d'action du PTGE présente 7 volets thématiques regroupant 45 actions. Chaque volet thématique répond à un objectif :

- Eau potable : réduire les besoins de prélèvements en eau potable pour la gestion du patrimoine et la diffusion d'une culture du risque de sécheresse ;
- Agriculture : optimisation de l'irrigation et accompagnement des exploitations vers la transition agroécologique ;
- Solutions fondées sur la nature : préserver et renforcer l'hydrologie naturelle du bassin par la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques ;
- Gestion de la ressource : optimiser le fonctionnement du réseau hydrographique pour réduire les besoins de réalimentation à l'étiage ;
- Renforcement de la ressource : diminuer la tension sur la ressource en période d'étiage, par des actions d'anticipation, de ré-usages de l'eau et de mobilisation des ressources complémentaires ;
- Gouvernance, suivi et communication : assurer le suivi global, l'animation et l'évaluation du projet de territoire Adour amont ;
- Actions souhaitables non réalisables à ce stade.

Discussions autour du volet agricole

Véronique Mabrut (agence de l'eau) demande si une animation agricole sera prévue pour la mise en œuvre de ce programme d'actions. Florian Urban (Institution Adour) lui répond que ce sera probablement le cas, comme pour le PTGE Midour, mais que cela reste à confirmer et le dimensionnement à définir.

Discussions autour du volet SFN

Gérard Dehez (CC d'Aire sur l'Adour) demande qui réalisera les inventaires zones humides. Marie Bareille (Institution Adour) lui répond que le syndicat mixte Adour amont (SMAA) réalise des inventaires de zones humides et des acquisitions foncières. Du côté de l'Institution Adour, un recensement de l'ensemble des connaissances sur les zones humides est entrepris, sous la forme d'une base de données, en distinguant celles potentielles de celles effectives. De plus, une étude de prélocalisation est engagée, qui aboutira à la production de zonages de différentes probabilités de présence de zones humides sur l'ensemble du bassin de l'Adour et des Landes.

Gérard Dehez (CC d'Aire sur l'Adour) se questionne également sur la véracité des zones humides inventoriées. Florian Urban (Institution Adour) lui répond qu'après une première phase de pré-localisation, une phase de terrain permet d'affirmer ou d'infirmer la présence de zones humides.

Christian Puyo (CC Adour Madiran) signale que les zones humides inventoriées ne prennent pas en compte le fonctionnement particulier de la nappe de l'Adour. Marie Bareille (Institution Adour) mentionne que les zones humides sont soumises à un cadre réglementaire. L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Pierre Brau-Nogué (président de la CLE) indique qu'il faut corréler les informations trouvées avec une vérification sur le terrain pour attester de la présence effective de zones humides. Il rappelle l'importance de connaître les zones humides car l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » peut entraîner l'annulation d'un projet.

Philippe Castets (vice-président de la CLE - CC Nord-Est-Béarn) relève que les dispositions du SAGE Adour amont concernant la préservation des zones humides sont très importantes car il est ensuite regrettable de devoir retirer un projet lorsque des zones humides ont été trouvées.

Discussions autour du volet gestion de la ressource

Franck Laborde (CA 64) évoque l'importance d'avoir une meilleure connaissance des besoins en eau pour les enjeux agricoles mais également pour les autres enjeux. Il signale qu'en 2022 il y a eu un lâcher d'eau trop important en début d'étiage par rapport aux besoins des agriculteurs ; ensuite, durant la saison, de l'eau a manqué. Stéphane Simon (Institution Adour) explique qu'un lâcher d'eau trop important arrive quand on manque d'informations sur les besoins réels en eau.

Pierre Brau-Nogué (président de la CLE) mentionne l'importance de collecter des données pour pouvoir mettre en place un modèle d'anticipation cohérent.

Gilbert Dubicq (CC Chalosse-Tursan) indique que des actions sont déjà mises en place notamment l'installation de compteurs communicants. Selon lui, le problème c'est que l'ensemble des acteurs ne participent pas et ne jouent pas le jeu de cette transparence d'information.

Christian Puyo (CC Adour Madiran) rappelle qu'une étude sur la nappe d'accompagnement de l'Adour a déjà été produite par Rives & Eaux (anciennement la CACG).

Georges Cingal (SEPANSO des Landes) mentionne qu'il n'y a pas assez de piézomètres pour connaître l'impact des prélèvements. Stéphane Simon (Institution Adour) précise qu'ils obtiennent des données « en off » avec les puits des agriculteurs.

Discussions autour du volet renforcement de la ressource

Concernant la retenue multi-usage de l'Ousse, Bernard Verdier (CD des Hautes-Pyrénées) indique qu'une réserve foncière de 115 ha est disponible. Elle permettra de faciliter les cessions de terrain.

Christian Puyo (CC Adour-Madiran) est favorable à la retenue multi-usage de l'Ousse mais il émet des réserves car celle-ci ne répond pas à tous les enjeux. Une partie des usagers des Hautes-Pyrénées ne bénéficieront pas de l'eau disponible dans cette retenue.

Pierre Brau-Nogué (président de la CLE) indique que l'opportunité d'une réalimentation de l'Echez n'est pas oubliée, cependant il faudra financer le projet. Selon lui, la validation du PTGE et de son programme d'actions dimensionné à aujourd'hui ne compromet pas la réalisation d'autres projets à l'avenir si nécessaire. Il souligne que la situation est favorable pour le projet de l'Ousse, maintenant il faut que le projet se mette en œuvre avec la validation du PTGE.

Franck Laborde (CA 64) se demande si le projet a été dimensionné selon les ressources disponibles.

Discussions autour du volet gouvernance

Georges Cingal (SEPANSO des Landes) souhaite savoir si tous les membres de la CLE pourront avoir accès aux documents produits par le comité de suivi. Florian Urban (Institution Adour) lui répond que oui.

d) Délibération de l'avis

Marie Bareille mentionne que l'assemblée générale a validé le PTGE le 26 mai 2025 avec 75% de voix favorables, 9% d'abstentions et 16% de voix défavorables. Aujourd'hui le programme d'actions est soumis à l'avis de la CLE qui doit analyser les correspondances entre le PTGE et SAGE ; l'ambition, le réalisme et l'équilibre du PTGE ; la compatibilité/conformité du PTGE au SAGE.

Pierre Brau-Nogué (président de la CLE) rappelle que la validation du PTGE en CLE est nécessaire après sa validation en assemblée générale, pour la poursuite du processus de validation.

Marie Bareille présente la proposition d'avis envoyée en amont de la réunion.

Synthèse des discussions avant le vote :

George Cingal (SEPANSO des Landes) mentionne la nécessité de travailler simultanément les volets quantitatifs et qualitatifs. Il espérait que le PTGE soit plus volontaire sur ces thématiques, il regrette le manque d'ambition. Il fait part des problématiques liées aux pollutions diffuses (Cadmium, PFAS, …) qui ressortent maintenant et du coût que peut avoir l'inaction dans ces domaines. Pour cela, il ne validera pas l'avis de la CLE.
Pierre Brau-Nogué (président de la CLE) lui répond que toutes les thématiques ne peuvent être abordées par le PTGE.

Malik Aït-Aïssa (directeur DDT65) fait part de l'avis qu'émettra le Préfet des Hautes-Pyrénées. En résumé, l'avis mentionnera la qualité du travail de concertation réalisé, la volonté de mettre en place une clause de revoyure d'ici 3 à 5 ans et l'importance de développer le volet connaissance pour avoir une base commune. Il ajoute qu'en tant que directeur de la DDT65, il votera favorablement à la proposition d'avis concernant la conformité et la compatibilité du PTGE au SAGE Adour amont.

Gérard Dehez (CC d'Aire sur l'Adour) indique que le programme d'actions de ce PTGE représente un compromis, tout le monde n'est pas d'accord mais il faut avancer. Il rappelle l'importance de la création de réserves multi-usages. Cependant il trouve dommage que les retenues de soutien d'étiage concernent seulement des projets collectifs et aucun projet individuel. Il souligne la difficulté d'obtenir des financements de l'Agence de l'eau pour ces réserves.

Véronique Mabrut (Agence de l'eau) mentionne que l'Agence de l'eau soutient les ouvrages de soutien d'étiage multi-usages lorsque des pratiques agroécologiques sont mises en place. Elle précise que le 12ème programme de l'Agence financera jusqu'à 70% les projets du PTGE dont le projet de retenue de l'Ousse. En réponse à Georges Cingal (SEPANSO des Landes), elle indique que le PTGE n'a pas comme objectif de répondre à toutes les thématiques liées aux enjeux de l'eau. Par ailleurs, elle émettra un avis favorable pour la proposition d'avis concernant la compatibilité/conformité au SAGE.

Etienne Réon (SIEBAG) se demande si une action est prévue pour l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable. Florian Urban (Institution Adour) lui répond que le PTGE n'apporte pas de plus-value concernant cette problématique, cela est abordé dans le SAGE et le plan de sobriété de l'Agence de l'eau.

Vote de la proposition d'avis

Il est procédé au vote de la proposition d'avis concernant le PTGE de l'Adour en amont d'Aire à main levée.
La proposition d'avis telle que transmise en amont de la réunion est validée avec 33 voix favorables et 1 opposition (SEPANSO des Landes).

Avis de la CLE

Considérant le vote réalisé en assemblée générale du PTGE de l'Adour en amont d'Aire le 26 mai 2025 validant à une large majorité le programme d'actions du PTGE,

Considérant l'analyse de compatibilité/conformité du PTGE au SAGE Adour amont,

Considérant le principe évolutif du PTGE qui fera l'objet d'un suivi annuel et de bilans réguliers pendant sa mise en œuvre, dans le but d'ajuster si nécessaire le contenu des actions au regard des évolutions observées sur le territoire (avancée des observations et connaissances sur l'évolution climatique, capacité financières des acteurs du territoire, évolutions règlementaires, etc.),

Considérant la révision engagée du SAGE Adour amont, visant entre autres à intégrer le changement climatique à la stratégie du SAGE pour viser l'adaptation du bassin à l'avenir,

La CLE du SAGE Adour amont émet un avis de compatibilité/conformité du PTGE au SAGE et un avis favorable pour la validation du PTGE de l'Adour en amont d'Aire et pour l'engagement de sa mise en œuvre dès 2025.

Pour favoriser la mise en œuvre du PTGE dès 2025 et pour toute sa durée de programmation, dans le contexte de la révision du SAGE Adour amont en cours, et considérant le besoin de complémentarité des deux projets, la CLE formule les engagements et recommandations suivants :

- la CLE veillera à ne pas compromettre la compatibilité/conformité du programme d'actions du PTGE tel que validé ce jour au SAGE Adour amont révisé ;
- la CLE souhaite être consultée sur les éventuelles modifications du programme d'action du PTGE qui seront envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- la CLE continuera d'être associée à la gouvernance et aux instances pour le suivi de la mise en œuvre du PTGE ;
- la CLE souhaite une information annuelle sur l'état d'avancement et l'évaluation du PTGE.

2. Renouvellement de la CLE du SAGE Adour amont

Marie Bareille (Institution Adour) rappelle que la CLE est installée pour une durée de 6 ans et arrivera à échéance le 28 juin 2025. Après des discussions au sein du bureau de la CLE, une note a été envoyée en mars 2025 à l'ensemble des membres de la CLE pour informer du renouvellement de la CLE. D'après les propositions du bureau, le processus de renouvellement a été engagé par l'Institution Adour et les services du Préfet des Landes.

Marie Bareille (Institution Adour) mentionne que l'ensemble des EPCI présents sur le territoire du SAGE Adour amont ont signé une convention de partenariat pour l'animation du SAGE Adour amont entre 2024 et 2028. Cette convention concerne le financement de l'animation pour la mise en œuvre et la révision du SAGE. Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs nouveaux EPCI vont rejoindre la CLE.

Marie Bareille (Institution Adour) présente la composition prévisionnelle de la CLE 2026-2032 et les ajustements souhaités par le bureau de la CLE :

- Pour le collège 1 : suppression des 4 communes et remplacement par des nouveaux EPCI volontaires et ajout d'un siège d'un syndicat AEP ;
- Pour le collège 2 : ajustement du siège loisir, ajout d'un siège d'une association de consommateurs et suppression du siège hydroélectricité de France ;
- Pour le collège 3 : suppression du siège DDETSPP.

Ces ajustements n'appellent aucune remarque des membres présents à la réunion.

Pierre Brau-Nogué (président de la CLE) remercie les membres de la CLE et clôture la réunion.

3. Annexe : Liste de présence

Membres de la CLE présents :

- Collège des élus :

Madame Sophie WEBER, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Bernard VERDIER, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Monsieur Gérard DEHEZ, Communauté de communes d'Aire sur l'Adour
Monsieur Pierre LAJUS, Communauté de communes Armagnac Adour
Monsieur Philippe CASTETS, Communauté de communes Nord-Est Béarn
Monsieur Christian DUCOS, Communauté de communes du Pays Tarusate
Monsieur Christian PUYO, Communauté de communes Adour Madiran
Monsieur André LABORDE, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Monsieur Didier BERGES, Communauté de communes du Pays Grenadois
Monsieur Gilbert DUBICQ, Communauté de communes Chalosse Tursan
Monsieur Etienne REON, Syndicat intercommunal des eaux du bassin de l'Adour gersois
Monsieur Lucien LAFON-PLACETTE, Syndicat mixte de l'Adour amont
Monsieur Philippe BRETHES, Syndicat Adour Midouze
Monsieur Bernard LABADIE, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus
Madame Agathe BOURRETERE, Institution Adour
Monsieur Pierre BRAU NOGUE, Institution Adour
Monsieur Jean ARRIUBERGE, Institution Adour

- Collège des usagers :

Monsieur Adrien BALEN, Chambre d'agriculture du Gers
Monsieur Jean-Michel LARRERE, Chambre d'agriculture des Landes
Monsieur Franck LABORDE, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur Georges CINGAL, Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest - Section des Landes
Monsieur Nicolas VICART, Fédération départementale des chasseurs des Landes
Monsieur Michel CELERIO, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Gers
Monsieur Florian VAUTTIER, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine
Madame Valérie CHESNEAU, Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine
Monsieur Lilian LASSERRE, Irrigadour (organisme unique)

- Collège des représentants de l'État :

Monsieur Jocelyn MOREAU, Direction départementale des territoires du Gers
Madame Cyrielle DUCROT, Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur Malik AIT-AISSA, Direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées
Véronique MABRUT, Agence de l'eau Adour-Garonne

Invités non membres de la CLE et membres de la CLE déjà représentés par ailleurs :

Madame Lucie CERISERE, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur Michel RIOU, garant de la concertation
Monsieur Alban SENEGAS, Irrigadour
Monsieur Hugo GABRIEL, Chambre d'agriculture des Landes
Monsieur Alexis GAUTHIER, Chambre d'agriculture des Landes
Madame Marie BAREILLE, Institution Adour – service gestion intégrée
Madame Jeanne CARTIER MILLON, Institution Adour – animatrice SAGE Adour amont
Madame Camille NEGRI, Institution Adour – animatrice PTGE
Monsieur Stéphane SIMON, Institution Adour – service ressource en eau
Monsieur Florian URBAN, Institution Adour – service ressource en eau

Membres de la CLE excusés :

- Collège des élus

Monsieur Gérard CASTET, Conseil départemental du Gers
Monsieur Henri BEDAT, Conseil départemental des Landes
Monsieur Nicolas DATAS TAPIE, Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros - *pouvoir à B. Verdier*
Monsieur Ludovic PONTICO, Communauté de communes du Plateau de Lannemezan
Madame Céline SALLES, Institution Adour

- Collège des usagers

Fédération d'associations France Nature Environnement des Hautes-Pyrénées
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées – *pouvoir à FDPPMA du Gers*
EDF

- Collège des représentants de l'État :

Direction départementale des territoires et de la mer des Landes - *pouvoir à DDT65*
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine - *pouvoir à Agence de l'eau*
Office français de la biodiversité

sage ADOUR AMONT

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE Adour amont

Lundi 23 juin 2025 à Aire-sur-l'Adour

Déroulé de la commission locale de l'eau

Accueil / introduction du Président

Présentation du PTGE

- Concertation et calendrier pour l'élaboration du PTGE
- Rappels état des lieux et diagnostic du PTGE
- Programme d'actions du PTGE
- Correspondance et compatibilité/conformité du PTGE au SAGE Adour amont

Validation du PTGE

- Présentation de la proposition d'avis et discussions
- Vote

Renouvellement de la CLE

- Rappel ; calendrier ; composition prévisionnelle de la CLE

Clôture

Liste des excusés ayant donné pouvoir

	Pouvoir à …
Collège des élus (3 excusés dont 1 pouvoir)	
Nicolas DATAS TAPIE (CC des Coteaux du Val d'Arros)	Bernard VERDIER (CD des Hautes-Pyrénées)
Collège de usagers (2 excusés dont 1 pouvoir)	
Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées	Fédération de pêche du Gers
Collège de l'État (1 excusés dont 2 pouvoirs)	
DDTM 40	DDT 65
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Agence de l'eau

Présentation du PTGE de l'Adour en amont d'Aire

Bassin versant en déséquilibre quantitatif
2018 : lancement du PTGE

La concertation au cœur de l'élaboration

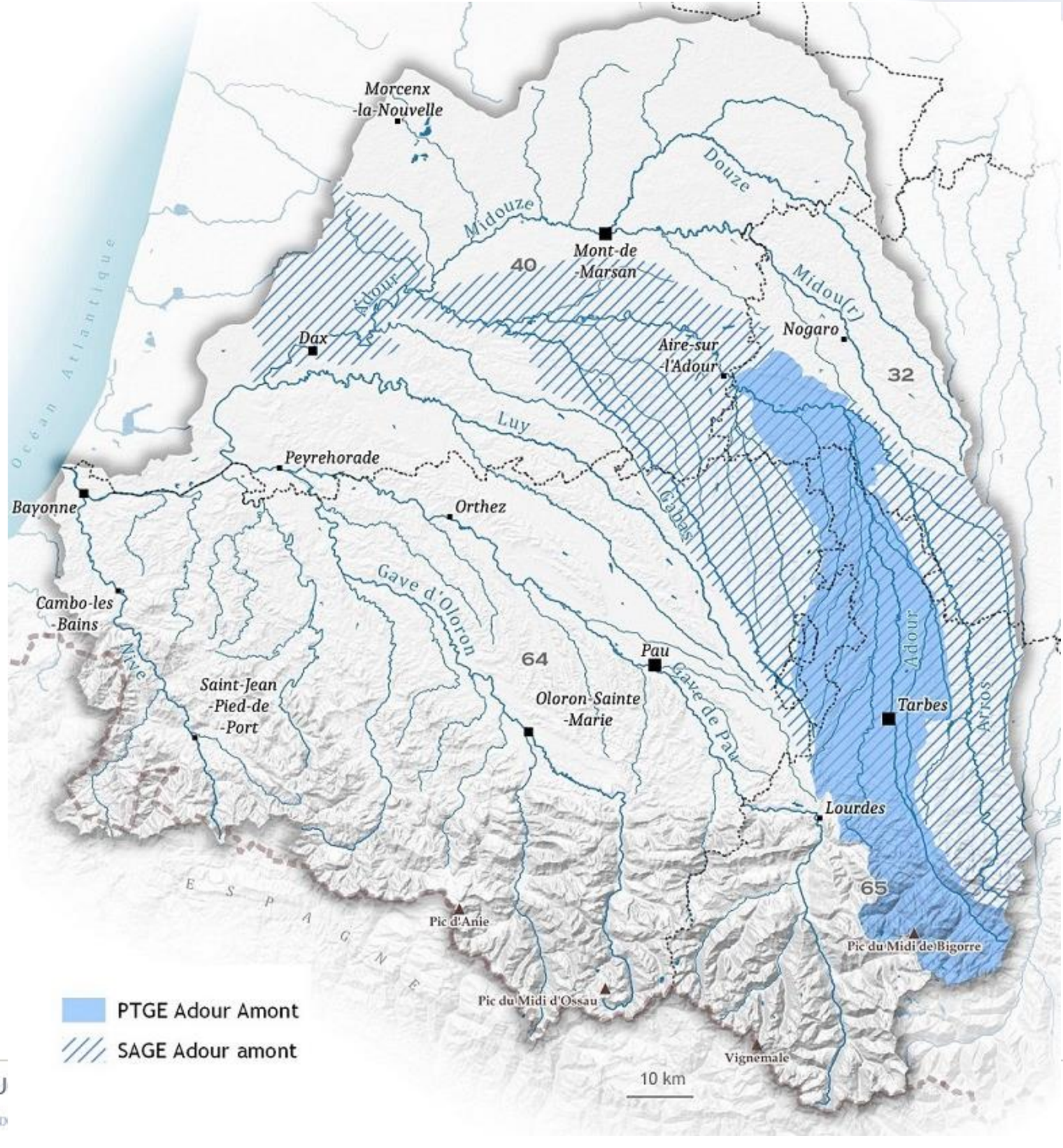

Institution Adour - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 HAUT-MAU
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux

Concertation pour l'élaboration du PTGE

Comité technique	Comité de suivi	Instances de concertation	Assemblée générale	Consultation du grand public
Etat, Agence de l'eau, Départements et Régions, Garant de la concertation, EPTB	Comité technique du PTGE + Bureau de la CLE	84 structures → cœur de la concertation	84 structures → travail en AG et en ateliers	Cafés-débat et interventions sur les marchés
Instance de travail régulière	Liens avec le SAGE	Co-construction du diagnostic et des actions	Instance de décision et de validation du PTGE avant avis de la CLE	Consultation du grand public

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC :

- 10 cafés-débat grand public (50 pers)
- 13 ateliers de co-construction entre acteurs
- 3 assemblées générales
- 2 journées de terrain
- 5 comités de suivi
- 10 comités techniques

ÉLABORATION DES ACTIONS :

- 5 cafés-débat grand public (50 pers)
- 12 ateliers de co-construction entre acteurs
- 3 assemblées générales
- 1 comité de suivi
- 2 Comités techniques

Concertation pour l'élaboration du PTGE

Elaboration du programme d'actions :
AG, ateliers, grand public

Etudes complémentaires : diagnostic agricole et étude socio-économique

Diagnostic partagé et BBR

Mise en œuvre

2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025

Octobre 2018
Réunion publique de lancement

Décembre 2019
Présentation des résultats du BBR à la CLE

Mai 2022
Validation du diagnostic co-construit en AG puis en CLE

Nov 2024
Analyse de la compatibilité du PTGE au SAGE en comité de suivi

26 mai 2025
Validation du PTGE en AG

23 juin 2025
CLE du SAGE Adour amont

Concertation pour l'élaboration du PTGE

+ un appui méthodologique à la concertation

Appui et expertise de LISODE, société coopérative spécialisée en ingénierie de la concertation

+ un suivi par les garants de la commission nationale du débat public

➡ ***Intervention du garant de la concertation, Monsieur Michel Riou***

Bassin versant en déséquilibre quantitatif
2018 : lancement du PTGE

2022/2023 : validation du diagnostic
Déséquilibre quantitatif du territoire :
5Mm³ aujourd'hui vers 20Mm³ en 2050

Le diagnostic en quelques mots…
… vers la construction du programme d'actions

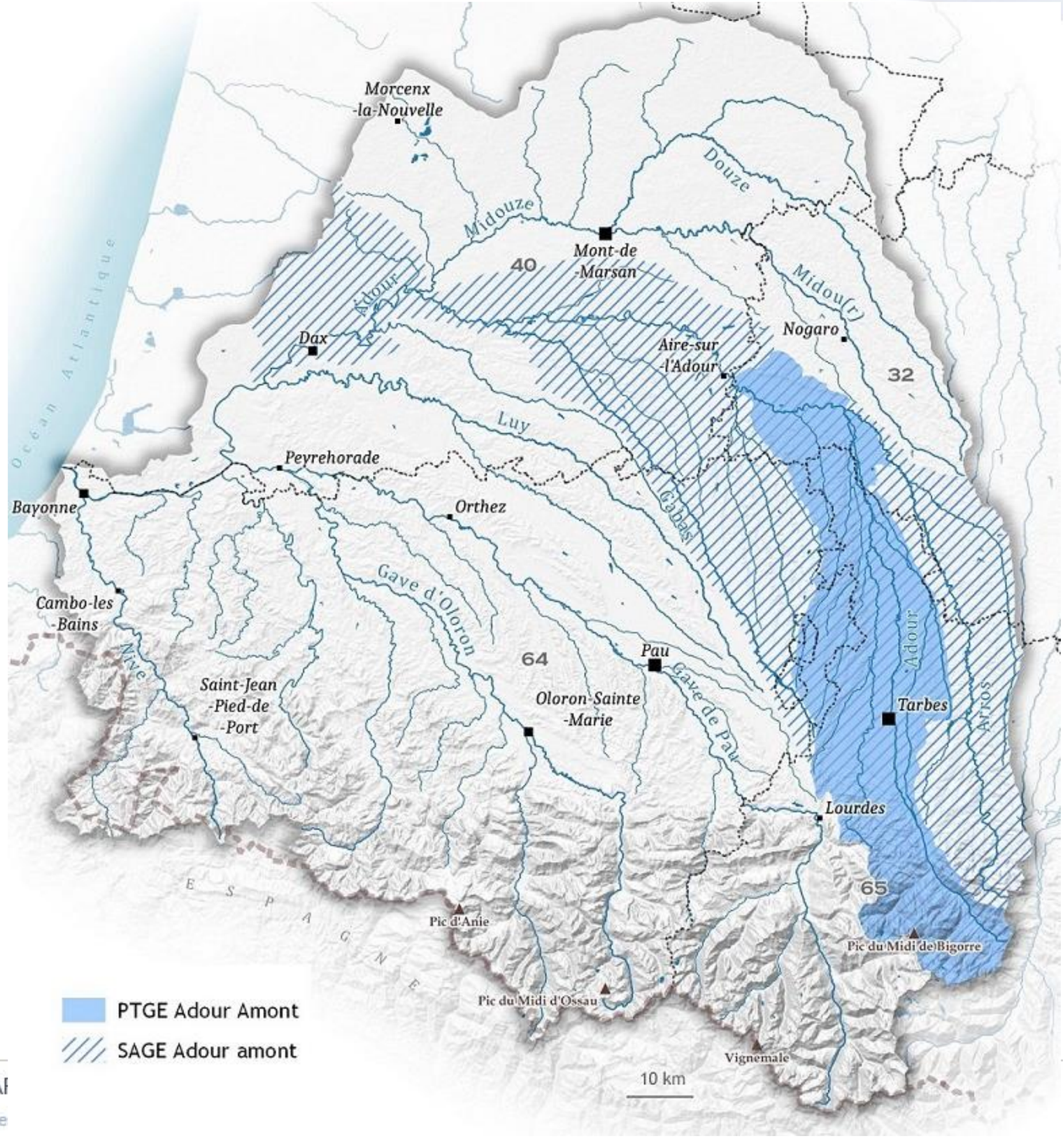

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MAI
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française de

Etat des lieux (rappel des éléments validés en CLE le 30 mai 2022)

Eléments à retenir du diagnostic :

1 - une abondance relative de la ressource en eau

La **pression de prélèvement** sur les eaux de surface se **concentre dans le secteur interconnecté**. C'est aussi dans cette zone que les actions d'économies d'eau ou de renforcement du soutien d'étiage réalisées **bénéficieront à l'ensemble du bassin**.

Pour être pertinents, les efforts visant à baisser la pression de prélèvement sur la nappe de l'Adour doivent être en priorité ciblés sur l'enveloppe définie par **l'isochrone 90 jours**.

L'Adour amont est un bassin versant réalimenté mais néanmoins **dépendant du débit naturellement disponible** pour satisfaire ses besoins. La baisse des débits naturels induite par le changement climatique va donc directement impacter la **part non compensée des prélèvements**.

Sur une saison d'étiage complète, les enjeux de la gestion se posent en termes de **débit instantané** : il faut chercher à **étaler** les besoins, **baisser la pression de prélèvement** et/ou à **renforcer** les capacités de réalimentation du bassin.

Le confortement de **l'hydrologie naturelle** du bassin, principalement dans des **secteurs non réalimentés**, est un des leviers possibles. Les **solutions d'adaptation fondées** sur la nature peuvent contribuer à cet objectif, notamment lorsque le niveau de prélèvement sur le bassin est faible.

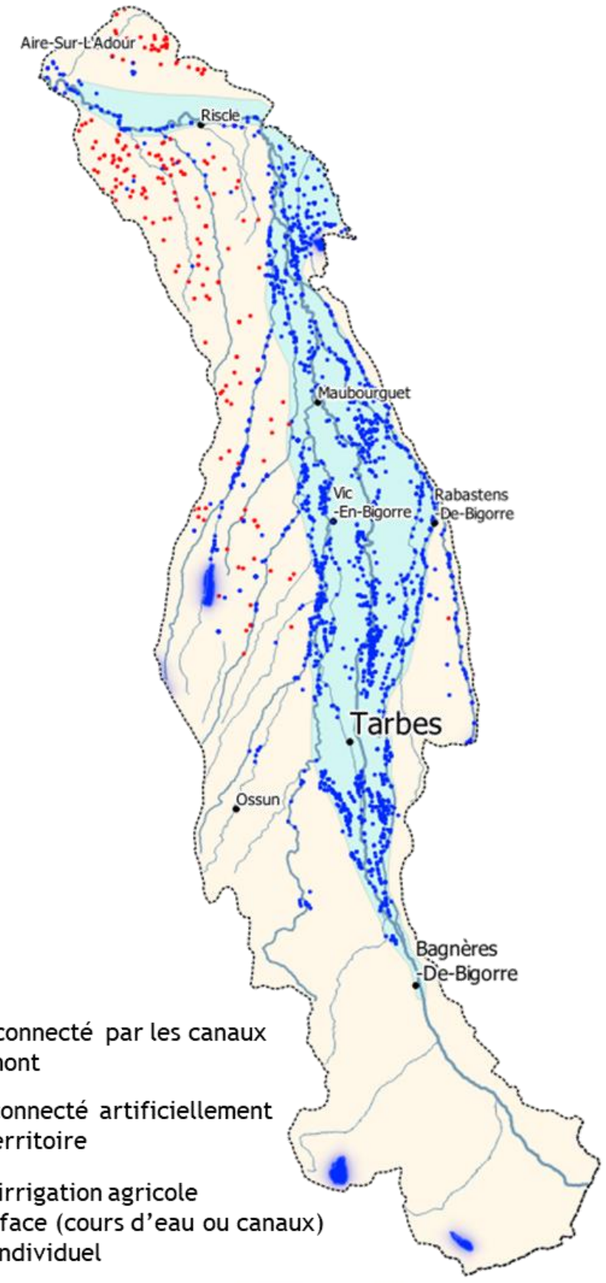

Etat des lieux (rappel des éléments validés en CLE le 30 mai 2022)

Eléments à retenir du diagnostic :

2 - des besoins de ressource et des attentes variables

Bien que les acteurs participant à la démarche aient **une volonté « d'efforts partagés »**, la plus grande part des économies d'eau et des changements de pratiques reposera probablement sur les activités les plus directement impactées par les restrictions d'usages.

L'agriculture, plus gros consommateur à l'étiage, présente le **potentiel d'économies le plus important** mais est aussi le **principal bénéficiaire** des efforts fournis par le territoire. Le maintien d'une **capacité d'irrigation suffisante** pour assurer la pérennité des exploitations agricoles est un enjeu-clef du PTGE.

Pour assurer l'implication de tous les usagers, certains (eau potable et assainissement notamment) devront être **sensibilisés à l'existence de déséquilibres actuel et futur** dont ils n'ont pas toujours conscience car ils ne sont pas contraints.

Certaines activités ont des ressources **peu ou pas mobilisées** et peuvent donc être à l'origine de solutions basées sur le **multiusage**.

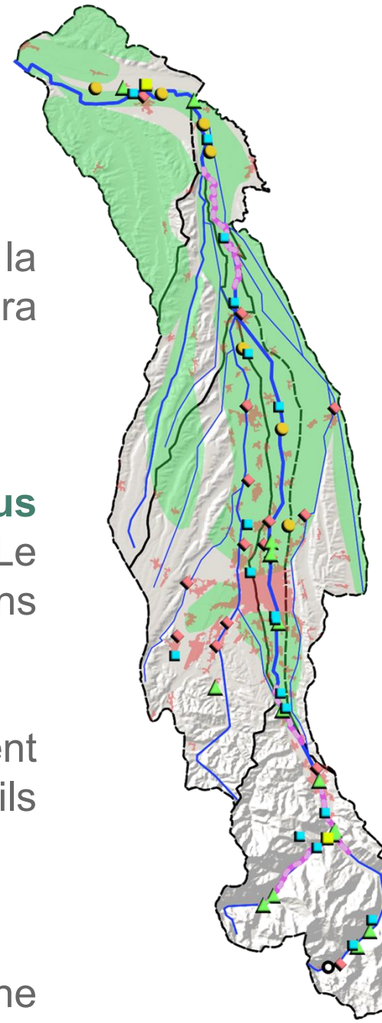

Validation du diagnostic territorial

➢ **Validation du diagnostic territorial :**

- Par l'assemblée générale du PTGE le 5 mai 2022
  → **A l'unanimité moins une voix contre et une abstention**

- Par la CLE du SAGE Adour amont le 30 mai 2022
  → **A l'unanimité moins une voix contre**

Bassin versant en déséquilibre quantitatif
2018 : lancement du PTGE

↓

2022/2023 : validation du diagnostic
Déséquilibre quantitatif du territoire : 5Mm³ aujourd'hui vers 20Mm³ en 2050

↓

2022 – 2024 : co-construction d'un programme d'actions

↓

Présentation synthétique du programme d'actions

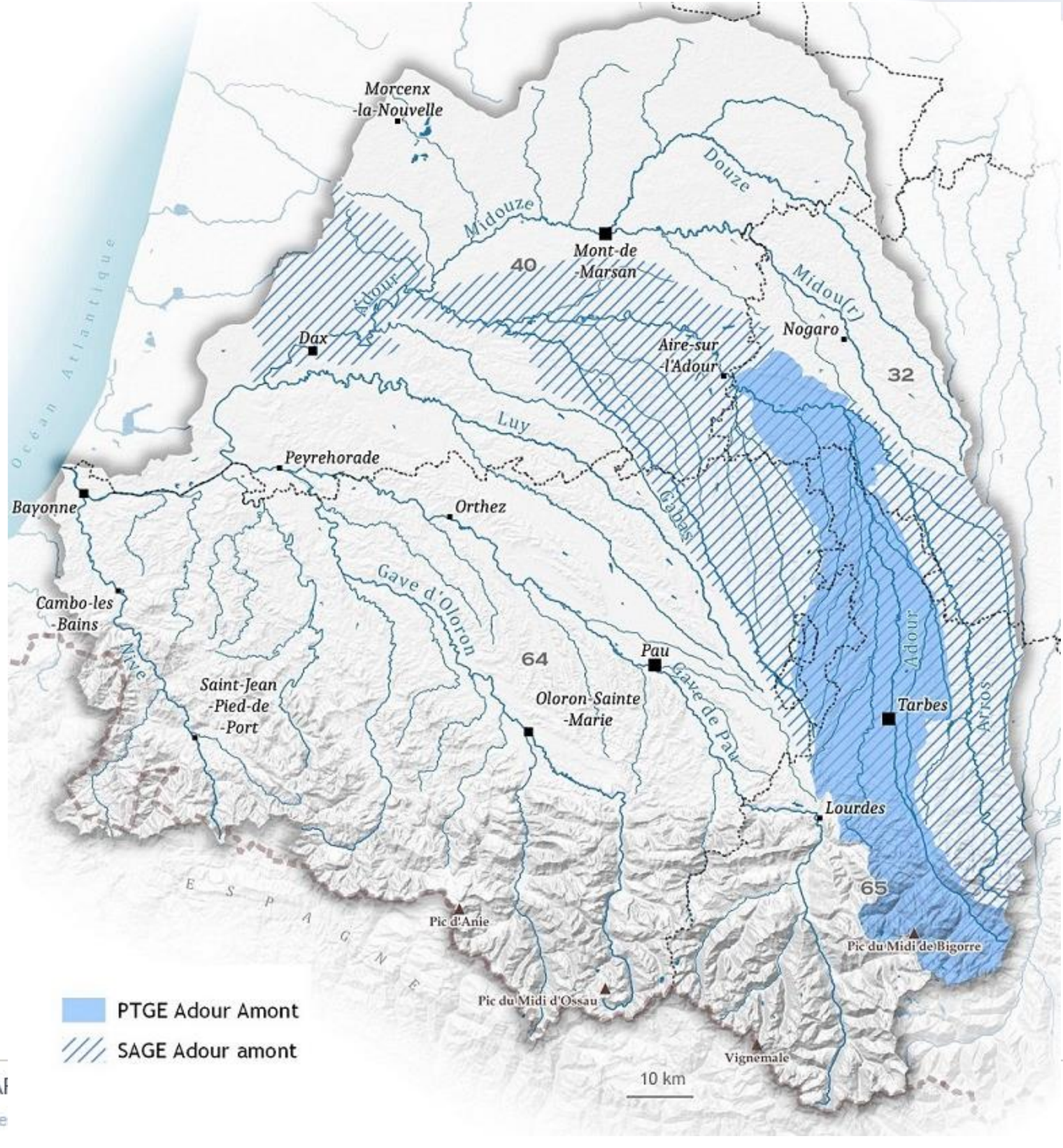

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MAI
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française de

Les principes fondateurs du programme d'actions

1 - Les problématiques intégrées dans le PT3A répondent aux besoins du territoire

Le dialogue territorial du PTGE Adour amont s'est donc organisé autour du principe de **co-construction avec les acteurs de l'eau du territoire**, au sein de différentes instances de discussion : ateliers par groupes d'acteurs, par territoires et par une assemblée unie

Les thématiques traitées et/ou exclues dans le PTGE ont été définies lors de l'élaboration du diagnostic par les acteurs locaux (2018-2022).

Ont été **retenues** dans le PTGE les thématiques de qualité liées à :

- La qualité des masses d'eau (dans la mesure où les besoins des usages et des milieux compris sont étroitement corrélés à une double lecture quantité-qualité) ;
- L'aménagement du bassin (sols, haies, …) ;
- etc…

Ont été **exclues** du PTGE les thématiques liées à :

- La densification du réseau de mesure des stations de qualité de l'eau ;
- Les espèces exotiques et envahissantes (peu d'enjeux quantitatifs, outil PTGE peu adapté, inventaires déjà réalisés par des organismes) ;
- etc...

Les principes fondateurs du programme d'actions

2 - Le programme d'actions doit répondre au diagnostic

La conservation du patrimoine naturel présent sur ce territoire est indispensable. L'adaptation et le développement des activités doit nécessairement le prendre en compte.

La conciliation est nécessaire pour partager une ressource limitée à certaines périodes. Trouver des synergies possibles entres usages permet d'unifier un territoire face à une problématique commune.

L'eau est essentielle au développement social mais aussi économique de ce territoire. Le maintien d'activités économiques entretient le tissu social parfois fragile de celui-ci.

Un territoire résilient peut être défini comme ayant la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement en faisant face aux contraintes futures liées à l'accès à l'eau.

Les principes fondateurs du programme d'actions

3 - Les démarches et les efforts déjà réalisés doivent être pris en compte

sage ADOUR AMONT

Cette démarche intègre déjà les **enjeux liés à l'eau potable**, la **qualité** de l'eau, la **gestion quantitative** (déclinée à travers le PTGE Adour amont) et les **milieux naturels**. Au-delà de la mise en réseau des acteurs locaux, le SAGE Adour amont reste un document de planification à **portée règlementaire**, avec lequel le PTGE Adour amont doit être compatible

Gestion de la ressource en eau

Commissions de gestion organisées tout au long de la saison de basses-eaux
Inventaire des canaux
Equipements de gestion
Gestion différenciée de l'Echez
Etc…

Usage agricole de l'eau

Bulletins d'irrigation et parcelles de référence
Conseil individuel et suivi de l'humidité du sol à la parcelle
Arrêt progressif de la **submersion**
Mesures anticipatrices des arrêtés de crise
Etc…

Recirculation des eaux de la pisciculture de Riscle
Optimisation des circuits de lavage des granulats des sites d'extraction
Lutte contre les fuites des principaux réseaux AEP (Tarbes, Bagnères-de-Bigorre…)
Amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées (bassin de l'Echez, Vic-en-Bigorre, Maubourguet,…)
Etc.

Les actions du PTGE doivent aller au-delà de ce qui se fait déjà, apporter une plus-value réelle pour le territoire

Les principes fondateurs du programme d'actions

4 - Élaborer une stratégie réaliste de résorption du déséquilibre à travers un programme d'actions sur 25 ans, d'ici 2050

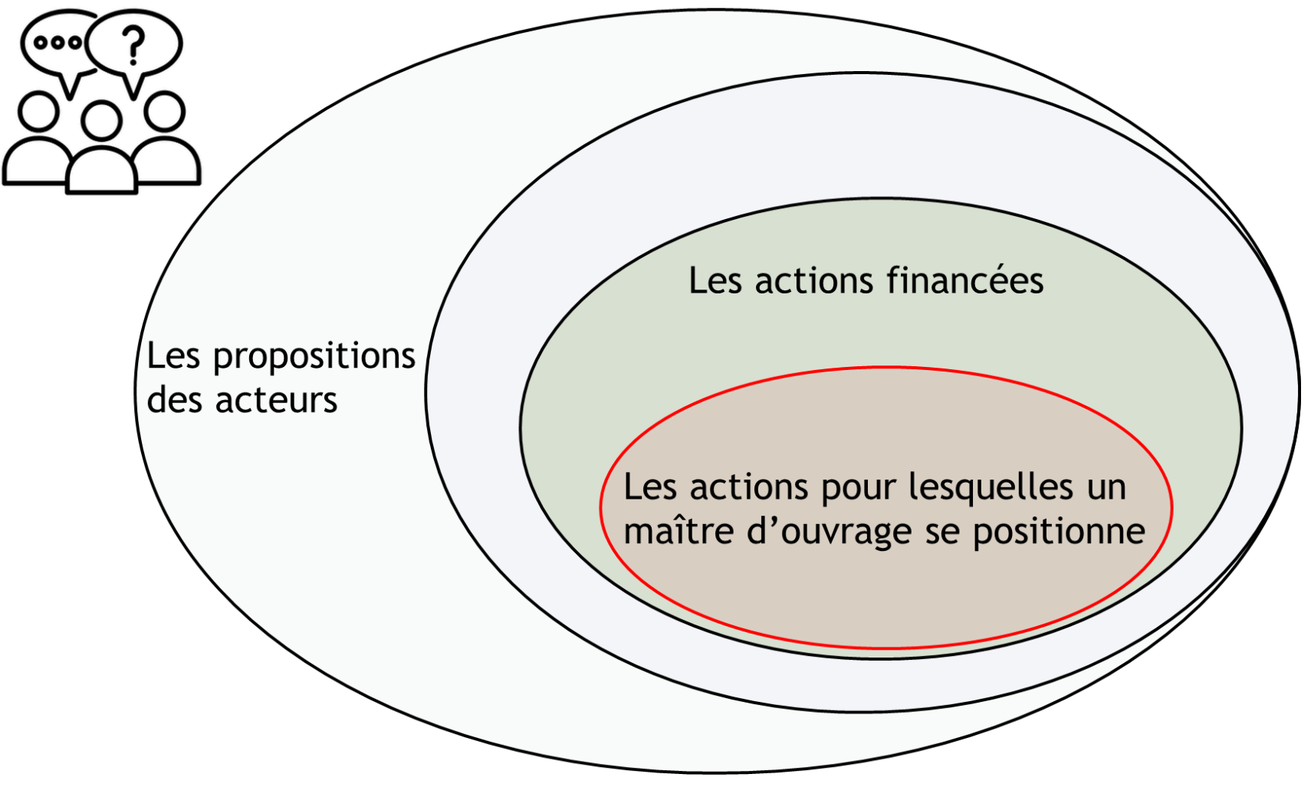

La **trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif** visée par le programme d'actions **tient compte de la « capacité de faire » des acteurs identifiés et du cadre général qui s'impose aux différents usages** (règlementaire, financier, technique, compatibilité avec les politiques agricoles, viabilité économique des solutions), tout en ayant l'objectif que **chaque usager participe à son échelle à cet effort territorial collectif**.

L'ambition visée par le programme d'actions de 12,5 à 16,5 Mm^3 est donc inférieur au déséquilibre futur estimé par l'étude BBR en 2050 à 20 Mm^3 environ. Bien que cette ambition permette de compenser le déséquilibre de court et de moyen terme, **un premier point d'étape sera prévu vers 2030** pour ajuster le programme d'actions, au besoin, en fonction de l'évolution des financements et du cadre règlementaire pour tendre vers ces 20 Mm^3.

Programme d'actions du PTGE

EAU POTABLE

Réduire les besoins de prélèvements en eau potable pour la gestion du patrimoine et la diffusion d'une culture du risque de sécheresse

AGRICULTURE

Optimisation de l'irrigation et accompagnement des exploitations vers la transition agroécologique

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Préserver et renforcer l'hydrologie naturelle du bassin par la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques

GESTION DE LA RESSOURCE

Optimiser le fonctionnement du réseau hydrographique pour réduire les besoins de réalimentation à l'étiage

RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE

Diminuer la tension sur la ressource en période d'étiage, par des actions d'anticipation, de ré-usages de l'eau et de mobilisation des ressources complémentaires

GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION

Assurer le suivi global, l'animation et l'évaluation du projet de territoire Adour amont

ACTIONS SOUHAITABLES NON RÉALISABLES A CE STADE

→ **7 volets thématiques regroupant 45 actions**

→ **Engager une trajectoire de réduction du déséquilibre quantitatif entre 12,5 et 16,5 Mm³**

Programme d'actions

EAU POTABLE — 3 objectifs – 6 actions – 0,15 Mm³

OBJECTIF 1 SENSIBILISER LES ACTEURS ET LES CONSOMMATEURS À UNE CULTURE DU RISQUE DE SÉCHERESSE

- Réaliser et diffuser des guides d'économies d'eau à 60 % des foyers (43 000 foyers)
  Accompagner les acteurs économiques et du tourisme aux économies d'eau potable (diagnostics, équipements)
  Sensibiliser les acteurs publics aux économies d'eau réalisables dans leurs bâtiments et poursuivre les interventions en milieu scolaire
  Améliorer la communication vers le grand public lorsque des restrictions d'usages sont mises en place, à travers l'Arrêté Cadre Interdépartemental

OBJECTIF 2 ÉQUIPER LES CONSOMMATEURS AVEC DES KITS HYDRO-ÉCONOMES

- Distribuer des kits à 60 % des foyers (environ 43 000 sur 73 000 au total)

OBJECTIF 3 METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU

- Etudier la faisabilité d'instaurer une tarification incitative, sociale, progressive ou saisonnière de l'eau compatible avec l'équilibre économique des gestionnaires

Correspondance entre le PTGE et le SAGE

VOLET EAU POTABLE		
PTGE de l'Adour en amont d'Aire		**Lien avec le SAGE Adour amont**
Objectif 1	Sensibiliser les acteurs et les consommateurs à une culture du risque de sécheresse	**Disposition 11.5** → Gestion des crises **Disposition 13.1** → Favoriser les économies d'eau
Objectif 2	Equiper les consommateurs avec des kits hydro-économes	
Objectif 3	Mettre en place une nouvelle tarification de l'eau	**Disposition 12.4**. Etendre la tarification incitative
Pour l'ensemble des actions de ce volet, lien avec les dispositions :		**Disposition 1.** → Sécuriser eau potable **Disposition 10.1**. → Gestion coordonnée et interannuelle de la ressource en eau **Sous-disposition 16.1.** → Préservation ressources souterraines

Programme d'actions

AGRICULTURE — 4 objectifs – 10 actions – 5,2 Mm³

OBJECTIF 1 CRÉER DES OBSERVATOIRES AGRICOLES

- Réaliser un bilan des connaissances actuelles sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire entre 2003 et 2024
- Centraliser les données issues des actions envisagées dans le PT3A
- Suivre la trajectoire agroécologique du territoire et l'avancement des actions du PT3A
- Anticiper l'émergence de nouvelles filières agricoles locales, en lien avec les futurs besoins en eau

OBJECTIF 2 CONCEVOIR ET RÉALISER DES DIAGNOSTICS AGRICOLES

- Élaborer un modèle de diagnostic commun entre les structures agricoles et financeurs
- Former progressivement 2 à 4 techniciens en charge des diagnostics agricoles
- Concevoir un plan de communication pour faire connaitre le diagnostic du PT3A
- Réaliser des diagnostics auprès de 80% des irrigants à minima d'ici 2040
- Objectif de 50 % des exploitations (irrigantes et non irrigantes) du territoire ayant réalisé un diagnostic d'ici 2040

OBJECTIF 3 ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS VERS UNE EFFICIENCE DE L'IRRIGATION ET L'AGROÉCOLOGIE

- Apporter un conseil individuel global aux exploitations, permettant de viser les objectifs suivants :
  - Conseil technique pour optimiser l''irrigation (25 % des irrigants accompagnés au réglage du matériel et à des analyses de sol ; 20 % des irrigants équipés de matériel de pilotage; 90 % équipés d'OAD)
  - Conseil technique vers une stratégie d'évitement cultural auprès de 10 % des irrigants
  - Conseil technique aux pratiques agroécologiques et au développement des infrastructures naturelles au sein des agrosystèmes (60 % irrigants a minima engagés dans des pratiques agroécologiques, pour atteindre 40% des exploitants du territoire engagés dans ces pratiques d'ici 2040).
- Apporter un conseil collectif par le maintien et le renforcement des bulletins d'irrigation hebdomadaires auprès des irrigants
- Aider à l'acquisition de matériel hydro économe avec 90 % des irrigants équipés d'ici 2030
- Développer des projets d'accompagnement financier comme les MAEC

OBJECTIF 4 RECHERCHER ET DÉVELOPPER DES PRATIQUES ADAPTÉES AU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Poursuivre et lancer des programmes de recherche appliquée pour trouver des solutions locales au changement climatique et au développement de nouvelles filières agricoles, à travers la création d'un comité de labellisation
- Créer 7 exploitations pilotes de proximité pour expérimenter et former localement à de nouvelles pratiques

Correspondance entre le PTGE et le SAGE

VOLET AGRICOLE		
PTGE de l'Adour en amont d'Aire		**Lien avec le SAGE Adour amont**
Objectif 1	Créer des observatoires agricoles	
Objectif 2	Concevoir et réaliser des diagnostics agricoles	**Disposition 2.** → Réduction des pollutions **Disposition 3.** → Prévention de l'érosion des sols **Disposition 12.** Améliorer et adapter les pratiques d'irrigation **Disposition 20.** Préserver et rétablir les continuités écologiques
Objectif 3	Accompagner les exploitations vers une efficience de l'irrigation et l'agroécologie	
Objectif 4	Rechercher et développer des pratiques adaptées au territoire face au changement climatique	

Programme d'actions

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE — 4 objectifs – 5 actions – NQ

OBJECTIF 1 AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE EN URBANISME

» Porter à connaissance les enjeux des zones et milieux humides, sur les bases de données existantes, la façon de les intégrer dans les documents d'urbanisme et les conséquences de leur non prise en compte

OBJECTIF 2 AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DU RALENTISSEMENT DES EAUX

» Créer et diffuser des fiches de bonnes pratiques
Améliorer la prise en compte, gérer et/ou restaurer des infrastructures naturelles et paysagères permettant le ralentissement des eaux

OBJECTIF 3 COMPLÉTER LA CONNAISSANCE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN ADOUR AMONT

» Compléter la connaissance des zones humides par des inventaires sur les zones non prospectées

OBJECTIF 4 MAINTENIR ET RESTAURER DES ZONES ET MILIEUX HUMIDES FONCTIONNELS

» Élaborer des plans de gestion des zones humides effectives, pour accompagner les gestionnaires et/ou les propriétaires dans leur maintien ou leur restauration
Élaborer et mettre en œuvre une veille foncière pour pérenniser la gestion des milieux humides et le maintien de leurs services rendus

+ Créer un évènement annuel , La Semaine de l'Eau (volet communication)

Correspondance entre le PTGE et le SAGE

VOLET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE		
PTGE de l'Adour en amont d'Aire		**Lien avec le SAGE Adour amont**
Objectif 1	Améliorer la prise en compte des solutions fondées sur la nature	**Disposition 19.2.** → Protection durable des zones humides dans les documents d'urbanisme
Objectif 2	Améliorer et développer la prise en compte du ralentissement de l'eau	**Disposition 3.** → Prévention de l'érosion des sols **Disposition 20**. Préserver et rétablir les continuités écologiques **Disposition 22**. → Préserver et restaurer la végétation
Objectif 3	Compléter la connaissance des zones humides du bassin Adour amont	**Disposition 18.** Acquérir une meilleure connaissance des zones humides
Objectif 4	Maintenir et restaurer des zones et milieux humides fonctionnels	**Disposition 19.** Mieux gérer, préserver et restaurer les zones humides

Programme d'actions

GESTION DE LA RESSOURCE — 3 objectifs – 10 actions – 1,1 Mm³

OBJECTIF 1 OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES CANAUX

» Structurer et accompagner la gouvernance des réseaux de canaux collectifs
Réduire les débits dérivés dans les canaux secondaires et tertiaires dépourvus d'usages
Équiper certaines prises d'eau de canaux avec des dispositifs de gestion (étiage et inondation)
Affiner la connaissance du réseau de canaux et suivre l'évolution de leurs usages

OBJECTIF 2 ANTICIPER LES BESOINS D'IRRIGATION POUR AMÉLIORER LA GESTION DES OUVRAGES DE SOUTIEN D'ÉTIAGE

» Étendre le système d'échanges en cours de campagne d'irrigation au bassin de l'Adour amont
Installer des dispositifs de comptage en continu des prélèvements agricoles impactant l'étiage
Étudier la possibilité règlementaire de gérer les prélèvements agricoles par décades
en cours de saison
Mutualiser les points de prélèvements agricoles sur les réseaux de canaux

OBJECTIF 3 RENFORCER LE SUIVI ET L'ÉQUIPEMENT DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

» Sécuriser le suivi du réseau de mesures (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe)
Renforcer le réseau de suivi par l'installation de nouvelles stations hydrométriques et de piézomètres

Correspondance entre le PTGE et le SAGE

VOLET GESTION DE LA RESSOURCE		
PTGE de l'Adour en amont d'Aire		**Lien avec le SAGE Adour amont**
Objectif 1	Optimiser le fonctionnement des canaux	**Disposition 14.2.** Améliorer la connaissance et la gestion des canaux
Objectif 2	Anticiper les besoins d'irrigation pour améliorer la gestion des ouvrages de soutien d'étiage	**Disposition 10.2.** → Concertation pour le respect des débits règlementaires **Disposition 11.4.** Anticiper le franchissement des DOE **Disposition 14.1**. Suivre et respecter les débits cibles
Objectif 3	Renforcer le suivi et l'équipement du réseau hydrographique	**Disposition 15.1.** → Acquisition de connaissances sur les potentialités de la nappe d'accompagnement de l'Adour

Programme d'actions

RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE — 4 objectifs – 7 actions – 6 à 10 Mm³

OBJECTIF 1 MOBILISER LES GRAVIÈRES EXISTANTES POUR CONTRIBUER AU SOUTIEN D'ÉTIAGE

» Étudier et expérimenter la réalimentation des cours d'eau par 5 gravières, en analysant les relations nappes-rivière-gravière et les impacts environnementaux.
Selon les résultats de l'expérimentation, pérenniser le système de réalimentation sur les sites de gravières ayant démontré de bons résultats.

OBJECTIF 2 DÉVELOPPER DES PROJETS DE RÉ-USAGES DE L'EAU

» Poursuivre les travaux du Living Lab Adour amont, un laboratoire vivant créé dans le cadre du PTGE qui étudie les possibilités de ré-usages de l'eau sur le territoire avec des chercheurs de la Région d'Occitanie *(Défi Clé Water Occitanie).*

Étudier la faisabilité d'un projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) sur le territoire Adour amont en identifiant 2 stations d'épuration qui présentent les meilleures faisabilités techniques (Etude AdouReuse). Selon les résultats, mettre en œuvre un projet de REUT sur l'un des sites pré-identifiés.
D'autres projets de REUT pourront être envisagés en cas d'opportunité, en tenant compte des retours d'expériences locaux.

OBJECTIF 3 OPTIMISER LE STOCKAGE DE L'EAU DES RÉSERVOIRS INDIVIDUELS EXISTANTS

» Reconstituer la capacité de stockage de l'eau des plans d'eau individuels agricoles déconnectés et/ou augmenter leur capacité, si les exploitants ont des prélèvements complémentaires qui impactent la ressource en période d'étiage et qui pourraient être substitués par cette action. Ces mesures s'accompagnent au préalable par une analyse coûts-bénéfices et un accompagnement technique pour lutter contre les sources de l'envasement.
Étudier la faisabilité de mobiliser l'eau stockée dans des plans d'eau individuels non agricoles.

OBJECTIF 4 RÉALIMENTER LES COURS D'EAU PAR DES OUVRAGES MULTI-USAGES

» Limiter l'impact des ouvrages de soutien d'étiage et multiusages existants sur la qualité de l'eau (étude prospective, solutions à l'amont ou à l'aval des ouvrages à coconstruire avec les propriétaires fonciers) .

Développer le multi-usage sur les ouvrages existants (étude de faisabilité du flotovoltaïque, de filières aquacoles, de capacités hydroélectriques)

Renforcer le soutien d'étiage par la création d'un ouvrage multiusage de 5 Mm³ , intégré dans le bassin versant, en tenant compte des principes de mise en œuvre définis par le groupe de concertation du PTGE Adour amont. Étudier la faisabilité technique et environnementale d'un second ouvrage de soutien d'étiage de 0,8 Mm³.

Correspondance entre le PTGE et le SAGE

VOLET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE		
PTGE de l'Adour en amont d'Aire		**Lien avec le SAGE Adour amont**
Objectif 1	Mobiliser les gravières existantes pour contribuer au soutien d'étiage	Actions complémentaires avec les volets « qualité de l'eau » et « gestion quantitative »
Objectif 2	Développer des projets de ré-usages de l'eau	
Objectif 3	Optimiser le stockage de l'eau des réservoirs individuels existants	**Disposition 14.** Améliorer la gestion des ouvrages existants **Règle 1.** Raisonner et optimiser la création de plans d'eau
Objectif 4	Réalimenter les cours d'eau par des ouvrages multi-usages	**Disposition 9.** Réduire l'impact des réservoirs de soutien d'étiage et d'irrigation **Disposition 17.** Créer des réservoirs en eau pour résorber le déficit quantitatif **Règle 1.** Raisonner et optimiser la création de plans d'eau
Pour l'ensemble des actions de ce volet, lien avec les dispositions :		**Disposition 10.1.** → Gestion coordonnée et interannuelle de la ressource en eau **Disposition 10.3.** → Respecter les règlements d'eau existants des retenues de soutien d'étiage et d'irrigation **Disposition 11.** Mieux gérer les crises **Disposition 14.3.** Améliorer la gestion des réservoirs de soutien d'étiage

Programme d'actions

GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION — 2 objectifs – 7 actions

OBJECTIF 1 ASSURER LE SUIVI GLOBAL ET L'EVALUATION DU PTGE

- Animer et coordonner le projet de territoire par deux animateurs dédiés : un animateur principal et un animateur chargé du suivi des actions agricoles.
- Structurer les instances de gouvernance du projet : COPIL, COTECH et groupes de travail, en assurant un lien entre le SAGE Adour amont et le PTGE Adour amont.
- Créer un tableau de bord pour synthétiser les actions du PTGE, suivre son avancement et évaluer l'efficacité des actions pour réduire le déséquilibre quantitatif.

OBJECTIF 2 COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR LES ACTIONS DU PTGE

- Vulgariser les actions du projet de territoire par la création d'une version grand public du programme d'actions rédigé.
- Créer un évènement La Semaine de l'Eau pour sensibiliser le grand public au sujet de la gestion de l'eau, co-animé par les acteurs de l'eau territoire.
- Valoriser le jeu de rôles « Adour en jeu » par l'animation de séances de jeu à la demande des acteurs du territoire.
- Valoriser l'engagement des acteurs dans les économies d'eau et les changements de pratiques à travers des labels.
- Communiquer, sensibiliser et animer des journées à destination du grand public et du monde agricole concernant les changements de pratiques agricoles.

Correspondance entre le PTGE et le SAGE

VOLET GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION		
PTGE de l'Adour en amont d'Aire		**Lien avec le SAGE Adour amont**
Objectif 1	Assurer le suivi global et l'évaluation du PTGE	Volet gouvernance du SAGE
Objectif 2	Communiquer et sensibiliser sur les actions du PTGE	

Bassin versant en déséquilibre quantitatif
2018 : lancement du PTGE

↓

2022/2023 : validation du diagnostic
Déséquilibre quantitatif du territoire :
5Mm³ aujourd'hui vers 20Mm³ en 2050

↓

2022 – 2024 : co-construction d'un programme d'actions
→ Décembre 2024 – pré-positionnement
→ Mai 2025 – validations institutionnelles

↓

2025 – engagement de la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE

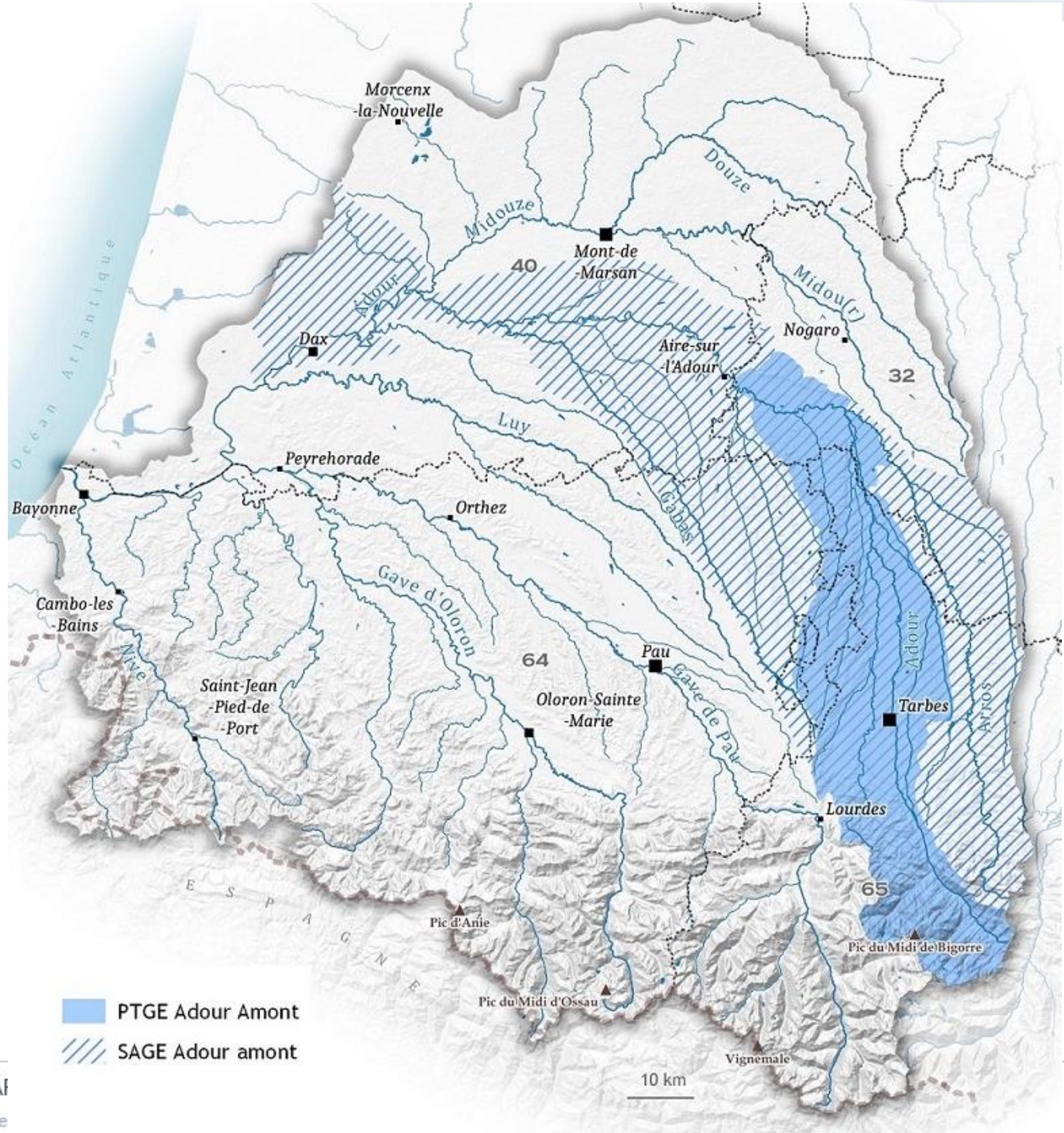

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MAI
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française de

Validation du programme d'actions

- Par l'assemblée générale du PTGE le 26 mai 2025
  → **75% de voix favorables, 9% d'absentions et 16% de voix défavorables**

→ **Soumis à l'avis de la CLE du SAGE Adour amont le 23 juin 2025**

→ **Analyse des correspondances du PTGE au SAGE**
→ **Ambition, réalisme et équilibre du PTGE**
→ **Compatibilité / conformité au SAGE**
→ **Proposition d'avis**

- Saisine du Préfet référent 65 → courrier à venir
- Avis du comité de bassin Adour-Garonne (commission planification) 24 sept 2025
- Validation par le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne fin 2025

Ambition, réalisme et équilibre du PTGE

- Le PTGE n'a pas vocation à mettre en œuvre tous les objectifs et dispositions du SAGE ; **il participe à la mise en œuvre des dispositions listées ci-dessus**

- Il représente une **déclinaison opérationnelle, ajustée et actualisée du volet quantitatif** du SAGE, vise à résorber une partie du déficit en eau du bassin à l'horizon 2025

- Il répond également en partie à des enjeux relatifs à la **qualité de l'eau et au fonctionnement des milieux aquatiques et humides**

- Il constitue un **premier pas réaliste, pour la période 2025-2050**, pour engager le travail d'adaptation du territoire sur une base d'actions communes

- Il sera **évalué régulièrement sur la durée de sa mise en œuvre et si besoin ajusté** selon les évolutions des réalités climatiques, techniques, économiques et règlementaires

Compatibilité/conformité du PTGE avec le SAGE Adour amont

- Le programme d'action du PTGE est **compatible aux objectifs et dispositions** du SAGE
  conforme au règlement

- Révision du SAGE engagée = veiller à la cohérence et complémentarité des 2 projets
  → travail itératif SAGE / PTGE et CLE / AG
  → **information** régulière de la CLE
  → **association** des membres de la CLE aux instances du SAGE
  → nécessité de **consulter** la CLE en cas d'ajustements du programme d'actions

Avis de la CLE Adour amont

PROPOSITION D'AVIS :

La CLE du SAGE Adour amont émet un avis de compatibilité/conformité du PTGE au SAGE et un avis favorable pour la validation du PTGE de l'Adour en amont d'Aire et pour l'engagement de sa mise en œuvre dès 2025.

Pour favoriser la mise en œuvre du PTGE dès 2025 et pour toute sa durée de programmation, dans le contexte de la révision du SAGE Adour amont en cours, et considérant le besoin de complémentarité des deux projets, la CLE formule les engagements et recommandations suivants :

- **la CLE veillera à ne pas compromettre la compatibilité/conformité du programme d'actions du PTGE tel que validé ce jour au SAGE Adour amont révisé ;**
- **la CLE souhaite être consultée sur les éventuelles modifications du programme d'action du PTGE qui seront envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre ;**
- **la CLE continuera d'être associée à la gouvernance et aux instances pour le suivi de la mise en œuvre du PTGE ;**
- **la CLE souhaite une information annuelle sur l'état d'avancement et l'évaluation du PTGE.**

VOTE

Validation de l'avis de la CLE Adour amont relatif au PTGE de l'Adour en amont d'Aire

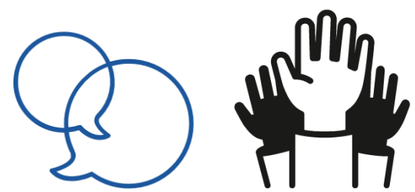

Renouvellement de la commission locale de l'eau

Contexte

➢ Renouvèllement de la CLE :

- La CLE est installée pour une durée de 6 ans (conformément à l'article R.212-31)

- Première installation de la CLE en 2005, puis renouvelée en 2012 et 2019
  → La composition de la CLE arrivera à échéance fin juin 2025

➢ Calendrier pour le renouvellement de la CLE :

Janv – Fév 2025	Discussion de la composition de la CLE par le bureau
Février 2025	Note à l'ensemble des membres de la CLE 2019 – 2025
Mars 2025	Envoi des courriers par l'Institution Adour aux EPCI d'après les propositions du bureau → **réponses en cours**
Mai 2025	Envoi des courriers par le Préfet des Landes aux collèges 1, 2 et 3 d'après les propositions du bureau → **réponses en cours**
Automne 2025	**Arrêté préfectoral de la nouvelle composition de la CLE**

Contexte

➢ Articles du code de l'environnement :

- Article L.212-4 → **composition de la CLE et proportion des 3 collèges** :
  - **Collège 1** : collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux, a minima 50%
  - **Collège 2** : usages, acteurs socio-économiques et associations, a minima 25%
  - **Collège 3** : services de l'Etat et ses établissements publics, au maximum 25%

  Un membre de la CLE ne peut siéger qu'au titre d'une structure

- Article R.212-30 → fixe les structures obligatoires pour chaque collège

- Article R.212-30 → associations départementales des maires proposent la moitié des représentants du collège 1

Contexte

➢ **Convention cadre de partenariat avec les EPCI :**

- Pour l'animation du SAGE Adour amont 2024 – 2028 concernant sa mise en œuvre et sa révision

- Financement de l'animation/communication :
  - 80% = agence de l'eau, région Nouvelle-Aquitaine, région Occitanie
  - 20% répartie entre les départements et les EPCI-FP
  - Taux des EPCI calculé en fonction de la population et de la superficie de l'EPCI concerné par le SAGE Adour amont avec un plancher de 100€

- Engagement de l'ensemble des EPCI présents sur le territoire du SAGE Adour amont

➡ Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs nouveaux EPCI vont rejoindre la CLE

Les principes prévalents pour le renouvellement de la CLE

Respect de la réglementation : représentants obligatoires et proportion à respecter entre les collèges

Maintien des équilibres de représentations des acteurs et des territoires, en conservant la composition actuelle de la CLE qui a intégré les évolutions territoriales

Possibilité **d'ajustements ponctuels**, selon les souhaits des acteurs locaux – sollicitations étudiées au cas par cas

Lien étroit avec le **Préfet responsable du SAGE**

Composition prévisionnelle de la CLE 2026 – 2032

Collège 1 : *collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux*	**Collège 2 :** *usages, acteurs socio-économiques et associations*	**Collège 3 :** *services de l'Etat et ses établissements publics*
Région : 2 Département : 4 EPCI : 19 à 20 Collectivités déjà présentes à la CLE : 14 *CC Armagnac Adour ; CC des Bastides et Vallons du Gers ; CC d'Aire-sur-l'Adour ; CA du Grand Dax ; CC du Pays de Tarusate ; CC du Pays Grenadois ... ux du Val ... diran ; ... de la Haute-Bigorre ; CC du Plateau de Lannemezan* Nouvelles collectivités : 5 *CC Terres de Chalosse ; CA de Mont de Marsan ; CC du Pays de Trie et du Magnoac ; CC du Pays Morcenais ; CC Astarac Arros en Gascogne* Collectivités à confirmer : 1 *CC Aure-Louron* Syndicats de BV : 3 *SM de l'Adour amont, Syndicat Adour Midouze, SM des BV du Gabas, du Louts et du Bahus* Syndicats AEP : 2 ou 3 A confirmer : *SIEBAG, Tarbes Nord, Trigone (nouveau)* Institution Adour : 4	Chambres d'agriculture : 4 Irrigadour CCI Landes ANPE : 3 *Sepanso 40, Association Nature en Occitanie, FNE 65* Fédération de Chasse : 1 Fédérations de Pêche : 2 Représentant de l'activité « aquaculture » Pêcheurs professionnels Domaine Skiable de France (loisir) UNICEM CRPF Occitanie EDF CLCV 65 (association des consommateurs) **Siège loisir ajusté** **+ Asso de consommateurs** **~~Hydroélectricité de France~~**	DDT(M) et préfets : 4 Préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne DREAL Nouvelle-Aquitaine ARS Occitanie Agence de l'eau OFB Nouvelle-Aquitaine Parc National des Pyrénées **~~DDETSPP~~**
Environ 54%	**Environ 30 %**	**Environ 15%**

~~Communes~~
Nouveaux EPCI volontaires
+ 1 siège AEP

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Vous remerciant pour votre participation

Institution Adour - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 HAUT-MAUCO - Tél.: 05 58 46 18 70 - Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : **www.institution-adour.fr**
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin - Siret : 254 002 264 00078